



**NATIONS
UNIES**



**CONFÉRENCE MONDIALE
SUR LA PRÉVENTION DES
CATASTROPHES NATURELLES**

Yokohama (Japon)
23-27 mai 1994

Distr.
LIMITÉE

A/CONF.172/L.9
26 mai 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Point 11 de l'ordre du jour

RÉSULTATS DE LA CONFÉRENCE, Y COMPRIS UN PLAN
D'ACTION POUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES
NATURELLES

Algérie* et Chine : projet de résolution

Adoption de textes sur la prévention des catastrophes
naturelles

La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles,

Réunie à Yokohama du 23 au 27 mai 1994,

1. Adopte la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr : Directives pour la prévention des catastrophes naturelles, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets¹ et le message de Yokohama², qui sont reproduits en annexe à la présente résolution;

2. Recommande à l'Assemblée générale des Nations Unies d'approuver, à sa quarante-neuvième session, les textes visés au paragraphe 1 ci-dessus.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77.

¹ A/CONF.172/L.2 et Corr.1.

² A/CONF.172/L.7.